

Editorial

Il serait aujourd'hui irresponsable de la part d'élus de gérer les affaires communales sans avoir en permanence le souci des questions liées au développement durable dans ses composantes sociale, économique et environnementale.

Et c'est naturellement aussi le cas à Echallens.

En 2007, à la suite d'une motion déposée devant le Conseil communal, un groupe de réflexion ouvert à tous citoyens intéressés par la question a été constitué. Celui-ci a élaboré un rapport qui a été soumis à la Municipalité puis transmis au législatif en 2009 et qui contenait un projet d'organisation et des propositions concrètes. Certaines ont déjà été mises en œuvre dans les domaines des économies d'énergie, de la mobilité douce (pistes cyclables) et de la gouvernance (par exemple prise en compte de l'environnement durable dans tous les préavis).

En 2010, la commune a en outre adhéré à la charte d'Aalborg, qui regroupe de nombreuses communes d'Europe et structure la prise en compte du développement durable autour de dix thèmes précis.



Yvan Nicolier, syndic d'Echallens.

La réflexion des autorités communales se poursuit dans le même esprit, comme vous pourrez le constater à la lecture de la présente information.

La Municipalité est en outre bien sûr ouverte à toutes les propositions de citoyens dans ce domaine et invite chacun à penser environnement dans sa vie de tous les jours. Elle profite de l'occasion pour souhaiter de bonnes fêtes à toute la population et ses meilleurs vœux pour une bonne année 2014.

Y. Nicolier, syndic